



MUNICIPALITE

Préavis 2016–2021 / N° 59

Demande d'un crédit d'un montant de 193'550 fr. pour le financement d'une action pour soutenir les entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires, favoriser le pouvoir d'achat et garantir la diversité du tissu économique local.

Rolle, le 15 février 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de 193'550 fr. qui sera alloué au financement d'une action en faveur des entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires. Cette action vise aussi à favoriser le pouvoir d'achat des Rolloises et des Rollois, plus particulièrement les bénéficiaires d'un subside à l'assurance-maladie, qui recevront 50 fr. utilisables dans les commerces concernés par la mesure.

1. PREAMBULE

De nombreuses entreprises sont durement touchées par les mesures destinées à endiguer la pandémie. La Municipalité estime opportun que la Commune intervienne pour soutenir ces acteurs importants de la vie locale alors que les différentes mesures qui avaient été mises en place arrivent à leur terme. De plus, les dernières restrictions mises en place par le Conseil fédéral en janvier dernier ont convaincu la Municipalité de l'opportunité de cette action. S'agissant des consommateurs, de nombreuses familles ont vu leur revenu diminuer suite à la mise en œuvre des RHT. La présente mesure vise également à les soutenir.

2. EFFETS ESCOMPTÉS

La formule choisie permet de soutenir à la fois les consommateurs, en augmentant leur pouvoir d'achat, et les entreprises. En effet, l'expérience dans les communes ayant déjà mis en place cette mesure montre que les enseignes locales voient leur chiffre augmenter et accueillent de nouveaux clients. De manière plus générale, il s'agit également de garantir la diversité, la proximité et les emplois du tissu économique local.

3. DESCRIPTION DE LA MESURE

Les consommateurs pourront acheter par carte de crédit ou Twint, via la plateforme, des bons d'une valeur déterminée valables dans plusieurs entreprises rolloises. Il s'agira plus d'un portefeuille électronique que d'un bon ce qui permettra une plus grande souplesse d'utilisation. Néanmoins, les personnes les moins à l'aise avec les outils numériques pourront faire l'acquisition de leurs bons au guichet.

Le modèle développé par la Commune d'Echallens, et déjà repris par Orbe et Aigle, notamment, permet à l'utilisateur/trice de choisir un montant global qui n'est pas lié à une enseigne en particulier. La somme à sa charge correspond aux 80 % du montant total, qui devra être compris entre 50 fr. et 500 fr.

Pour illustrer cela, une personne qui commande un bon de 300 fr. paiera 240 fr. et pourra dépenser les 300 fr. dans tous les commerces inclus dans l'offre. La durée de validité des bons sera indiquée.

En parallèle, un bon de 50 fr. sera attribué à chaque bénéficiaire du subsidie à l'assurance-maladie (1556 personnes en 2019).

La mesure débutera au moment de la réouverture des commerces et durera jusqu'à épuisement du crédit.

4. ENTREPRISES CONCERNÉES

L'action concerne les entreprises rolloises ayant dû diminuer ou arrêter leurs activités en raison des restrictions sanitaires en vigueur. L'entreprise qui souhaite faire partie de l'action devra s'inscrire et motiver sa demande sur une plateforme web dédiée, à développer.

La Municipalité sera compétente pour accepter ou refuser une enseigne et pour demander des précisions ou déléguer ces compétences à un service de l'administration. Elle a d'ores et déjà exclu certaines catégories d'enseignes inscrites dans son registre :

- les banques, assurances, fiduciaires, régies immobilières
- les enseignes d'alimentation dont le siège est en dehors de Rolle
- les cabinets médicaux
- les avocats, notaires
- les associations/institutions dépendants de fonds publics

5. FINANCEMENT

La Municipalité demande un crédit de 100'000 fr. afin de financer le rabais octroyé au souscripteur. Cela signifie que, potentiellement, 500'000 fr. seront injectés dans l'économie rolloise d'ici à la fin de l'année.

De plus, les bons de 50 fr., aux personnes bénéficiant des subsides à l'assurance-maladie représentent, quant à eux, une dépense d'environ 77'800 fr.

Les coûts liés à la plateforme et aux frais bancaires seront d'environ 15'750 fr., soit :

Acquisition de la plateforme	1 fr./habitant	Env. 6'250	CHF	HT
Mise en service	Forfait	2'000	CHF	HT
Frais bancaire	1.5 % 500'000 fr.	7'500	CHF	
Total		15'750	CHF	HT

Ils sont inclus dans le préavis.

Dépense complète :

Montant du soutien pour portefeuille électronique	100'000	Fr.
Montant du soutien pour bénéficiaires assurance-maladie	77'800	Fr.
Coûts plateforme	15'750	Fr.
Total	193'550	Fr.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2021– 2026 / N° 59 de la Municipalité du 15 février 2021,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2021 de 193'550 fr. pour couvrir les dépenses liées au financement d'une action de soutien en faveur des entreprises et des ménages rollois touchés par les mesures sanitaires ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1010.365900 Dons, aides et subventions casuelles ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses ;

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 15 février 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission des finances : lundi 15 février 2021 à 20h30.

1^{re} séance avec la commission ad hoc : lundi 1^{er} mars 2021 à 19h00

Municipaux délégués : M. Denys Jaquet, syndic, ainsi que M. Giorgio Micello.